

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tenue le 9 mai 2022, à 18 h 40 et conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'avis public du 2 mai 2022.

Sont présents : Mme Suzanne Rompré, mairesse,
M. Richard Cossette, conseiller.

La mairesse, madame Suzanne Rompré préside l'assemblée. Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation
2. Présentation du projet de règlement numéro 2022-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 »
3. Période de questions et commentaires
4. Levée de l'assemblée publique de consultation

1. Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue de la mairesse, madame Suzanne Rompré.

2. Présentation du projet de règlement numéro 2022-424 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 »

Le directeur général présente le projet de règlement numéro 2022-424 qui consiste à modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'une seconde résidence à l'intérieur d'une superficie de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*.

Il explique le projet de règlement et mentionne qu'il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Période de questions et commentaires

Aucune question et aucun commentaire n'ont été soumis.

4. Levée de l'assemblée publique de consultation

Levée de l'assemblée à 18 h 42.

/Suzanne Rompré/
Mairesse

/Jacques Taillefer/
Directeur général et greffier-trésorier